

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'AP-HP**

**CENTRE DE LA FORMATION ET
DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES**

Service Concours

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directorial n°75-2021-03-19-0004 en date du 19 mars 2021 portant ouverture d'un concours de psychologue de la fonction publique hospitalière – temps complet - à compter du 29 mars 2021 à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1991 modifié fixant la composition du jury du concours sur titres prévu à l'article 3 du décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 75-020-10-20-013 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature de la directrice du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours pour l'accès au grade de **psychologue de la fonction publique hospitalière**, prévu par l'arrêté directorial n°75-2021-03-19-0004 en date du 19 mars 2021 susvisé, est constitué comme suit :

PRESIDENT :

Monsieur Bernard BOCQUILLON
Directeur d'hôpital

agissant en qualité de représentant du Directeur Général

MEMBRES :

Dr. Paula NASTASIE
Praticien hospitalier

EPS Saint-Erasme

Madame Hélène DE FAVERGES
Directrice d'hôpital

Siège – AP-HP

Monsieur Olivier HALIMI
Psychologue

EPS Saint-Erasme

Madame Maeva INGLEBERT
Psychologue

Hôpital de Morlaix

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 mai 2021

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources
Humaines empêché,

La Directrice-Adjointe

Claude ODIER